



Procès-verbal de la séance du Conseil Général Séance du 25 septembre 2023 selon convocation.

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.
L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Ordre du jour.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis n° 2023-05 Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement du cimetière.
7. Préavis n° 2023-04 PA «Gésiaux- En Forchy- Les Retalles» Extension de la Scierie Zahnd SA.
8. Propositions individuelles et divers.

1. Appel.

Sont absents excusés :

Mmes David Isabelle, Jordan Luzia. M.M. Jordan Eric, Zahnd Damien et Zeller Lionel.

Sont absents non-excusés:

M.M. Baehler Jean-Luc, Bell Alexander, Duc Mathieu, Motto Akam Michel et Ricci Pietro.

Le Conseil Général compte à ce jour 49 membres, 39 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

M. Daniel Cazes est assermenté séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 50 membres, 40 membres sont présents dès l'assermentation.

3. Ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi présenté est accepté à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est adopté à la majorité moins une abstention.

5. Communications de la Municipalité.

M. Valéry Jordan nous informe que la benne pour les déchets encombrants sera disponible dès samedi et tout le mois d'octobre à la déchetterie. Un flyer va être distribué. M. Michel David nous informe que la route du Rayon va être rélargie dès la sortie du village et que la pose des glissières dans la descente de Pailly est terminée.



6. Préavis n° 2023-05 Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement du cimetière.

Chaque membre a reçu le préavis n°2023-05, le rapport de la commission ad hoc ainsi que le rapport de la commission des finances. M. Marc David commente le préavis. Lors de la première entrevue avec les entreprises mandatées, il est apparu qu'il y avait eu une incompréhension au niveau des futures surfaces pavées. Ainsi, toute l'allée menant au jardin du souvenir, que nous souhaitons pavés, n'a pas été prise en compte dans aucun devis. Ce surplus de surface représente un coût de 35'000.- Sur la base des devis rentrés et des connaissances actuelles, le coût total de ces transformations se monte à CHF 192'000.- . Sur la base de ces nouveaux montants, la Municipalité demande un crédit complémentaire de 27'000.-, de financer ce crédit complémentaire par un emprunt de CHF 27'000.- aux taux actuels et d'amortir ces travaux sur 20 ans, représentant une charge annuelle d'amortissement supplémentaire de CHF 1'350.- Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Olivier Breton et recommande d'adopter le préavis n° 2023-05. Puis les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux qui recommandent également d'adopter le préavis tel que présenté. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission ad hoc ainsi que les conclusions du rapport de la commission des finances sont acceptés à l'unanimité sans abstentions ni avis contraire.

7. Préavis n° 2023-04 PA « Gésiaux-En Forchy-Les Retalles » Extension de la Scierie Zahnd SA.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2023-04 ainsi que le rapport de la commission ad hoc. M. le Syndic n'a rien à ajouter de particulier étant donné que ce PA a déjà été présenté à plusieurs reprises avec beaucoup d'informations, au conseil général mais également à la population. Ce projet à commencer il y a 9 ans environ, plusieurs études complémentaires ont été faites notamment pour l'accès au site entre Bercher et Rueyres, sans succès. Un réaménagement de la croisée sera à l'ordre du jour soit en décembre ou au printemps prochain afin de sécuriser l'accès. M. le Syndic rappelle qu'il s'agit de l'acceptation d'une surface et que les constructions seront soumises à enquête. Les conclusions du rapport de la commission ad hoc sont lues par M. François Füllemann et recommandent d'approuver le préavis n° 2023-04 tel que présenté. M. Laurent Zahnd se récusé pour ce préavis. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n° 2023-04 sont adoptées à la majorité moins un avis contraire et une abstention.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Patrick Weber demande quel est le pourcentage de dépassement de vitesse constaté avec le radar pédagogique ? M. Michel David, nous n'avons pas encore regardé les résultats du radar pédagogique, nous en reparlerons lors de la prochaine séance. M. Patrick Weber demande qui est la nouvelle secrétaire municipale ? M. le Syndic, Mme Anouk Buillard de Poliez-le-Grand qui est en période d'essai de 3 mois.

M. Alain Buffat demande si la route à l'intérieur du village sera également rélargie ? Et à constater qu'il y a un gros trou sur la route vers chez Jacques David et que c'est dangereux ! M. Michel David en prend note, mais ils vont d'abord commencer par le projet du Rayon dès octobre.

M. le Syndic rappelle que le DGMR s'occupe uniquement des routes cantonales et non communales. M. Jean-François David est surpris du panneau 30km/h à l'entrée du village depuis Oppens, le croisement est difficile. M. Michel David, le 30km/h va être déplacé sur l'îlot existant. M. Jean-François David n'est pas satisfait de la réponse, il dit que ça déplace seulement le problème car après, on risque de morde sur la propriété des Wagnières, il devrait être mis plus bas

Conseil Général Rueyres



sur l'herbe. M. le Syndic ; la chicane existe donc ça ne devrait pas trop changer, à voir avec les Wagnières si il faut mettre autre chose en place.

M. le Président ; la Municipalité en prend note et va étudier d'éventuelles modifications.

M. Alain Buffat demande qui mandate le radar devant chez Pradervand ? M. le Syndic ; cela fait déjà 5 ou 6 fois qu'il y a le radar, ce n'est pas nous qui le demandons, ils sont libres de venir. Ils n'y a plus de questions. M. le Syndic remercie les commissions qui ont travaillé dans l'urgence, il remercie le conseil pour la large acceptation du PA de la scierie, aboutissement de deux législatures. M. le Président remercie à son tour les commissions, les membres du conseil, le bureau ainsi que la municipalité pour le bon travail effectué.

La prochaine séance aura lieu le 11 décembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h50

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémie Crisinel

Sarah David